Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/11/2026 - B2026/064864 - 2010 B 06107 - 528 536 626 - 3D MEPP

N° de Dossier : 3DP

En Euro

NH

NH EXPERTISE ET CONSEILS 23 RUE GAMBETTA 69150 DECINES-CHARPIEU

3D MEPP

205 RUE DU PERE CHEVRIER

69270 FONTAINES-SAINT-MARTIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2026

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
6900111	331127	82	EM	651
N° Siret	52853662600021			

Copyright Groupe ISA - 2026 - ISACOMPTA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD 2026

cerfa N° 11084*28

Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	01/01/25	et clos le	31/12/25	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
3D MEPP 205 RUE DU PERE CHEVRIER 69270 FONTAINES-SAINT-MARTIN	
SIRET 5 2 8 5 3 6 6 2 6 0 0 0 2 1	Mél : contact@3dmepp.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Ingénierie, études techniques — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal — Déficit

Bénéfice imposable à 15 % — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % — PV à long terme imposables à 19 % — PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % — PV à long terme imposables à 0 %

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0* A ☐ — Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies* ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* ☐ — Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Autres dispositifs ☐ — Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* ☐ — Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A ☐

Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies* ☐ — Zone de développement prioritaire, art.44 *septdecies* ☐ — France ruralités revitalisation FRR, *art. 44 quindecies A* ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI (cocher la case)*

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n°2065)

Base d'imposition : — Chiffre d'affaires : — Taux d'imposition :

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n°2065)

Base d'imposition : — Taux d'imposition :

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON ☐ — Si oui, indication du logiciel utilisé : ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
NH EXPERTISE ET CONSEILS 23 RUE GAMBETTA 69150 DECINES-CHARPIEU	
Tél :	*Tél :*

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ *prestataire :*	Identité du déclarant :
	Date : 14/05/26 Lieu : FONTAINES SAINT MARTIN
	Qualité et nom du signataire : GERANT ZARRILLO GILBERT
	Signature :

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2026

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés, * SCA, associés gérants, * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné ci-dessous, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
ZARRILLO GILBERT 205 RUE PERE CHEVRIER 69270 FONTAINES SAINT MARTIN Associé	99	2025	44 000				

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%

	0%	15%	19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*08

Désignation de l'entreprise	3D MEPP	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	205 RUE DU PERE CHEVRIER 69270 FONTAINES-SAINT-MARTIN	
SIRET	5 2 8 5 3 6 6 2 6 0 0 0 2 1	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12 Durée de l'exercice précédent * 12	

Exercice N clos le : 31 12 2025

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	23 145	016 23 145	
	Immobilisations corporelles *		028	5 703	030 4 971	731
	Immobilisations financières * (1)		040	1 325	042	1 325
		Total I (5)	044	30 172	048 28 116	2 056
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	9 480	070	9 480
		Autres * (3)	072	470	074	470
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Valeurs mobilières de placement		080	34 736	082	34 736
	Disponibilités		084	325	086	325
		Total II	096	45 011	098	45 011
		Total général (I + II)	110	75 183	112 28 116	47 068

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 000
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	3 891
	Report à nouveau	134	9 144
	Résultat de l'exercice	136	8 853
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	32 888
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 4 517)	172	4 517
	Comptes courants d'associés	173	9 662
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	14 179
	Total général (I + II + III)	180	47 068

RENVOIS							
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : 3D MEPP — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410 : 23 145	412	414	416 : 23 145	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements., aménagements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 : 5 702	472	474	476 : 5 702	
Immobilisations financières		480 : 500	482 : 825	484	486 : 1 325	
TOTAL		490 : 29 347	492 : 825	494	496 : 30 172	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500 : 23 145	502	504	506 : 23 145
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 : 4 223	562 : 748	564	566 : 4 971
TOTAL		570 : 27 368	572 : 748	574	576 : 28 116

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations		590	583	594	595
			TOTAL		596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : 3D MEPP — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	sur comptes clients	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	53 439
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	8 853
Déficits reportables			984	44 586
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	44 586

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Montant de la TVA collectée			374	20 144
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	997
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		
Revenu brut social (si le montant est positif)		693	65 268

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(5) **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Désignation de l'entreprise : 3D MEPP — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025 — Durée en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	1
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	016	/ /	
Date de cessation				/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".*

(6) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

1/1 (1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 SIREN 528536626

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3D MEPP

ADRESSE (voie) 205 RUE DU PERE CHEVRIER

CODE POSTAL 69270 VILLE FONTAINES-SAINT-MARTIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom de famille ZARRILLO | Prénom(s) GILBERT | Nom d'usage | % de détention 99,0000 | Nb de parts ou actions 99,00

Naissance : Date 21/08/1965 | N° Département 73 | Commune CHAMBERY | Pays France

Adresse : N° 205 | Voie RUE PERE CHEVRIER | Code postal 69270 | Commune FONTAINES SAINT MARTIN | Pays France

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

DGFiP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

[X] Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

SIREN 528536626

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3D MEPP

ADRESSE (voie) 205 RUE DU PERE CHEVRIER

CODE POSTAL 69270 VILLE FONTAINES-SAINT-MARTIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excede le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplementaires. Dans ce cas, il convient de numeroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prevue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise 3D MEPP
Numéro de siret 52853662600021

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

3D MEPP®

INJECTION MOLD DESIGN

Rapport de gestion SARL

SARL au capital de 10 000 euros
Dont le siège est :
250 Rue de Père Chevrier
69270 FONTAINES-SAINT-MARTIN
Numéro d'identification, RCS LYON 528 536 626

Chère associée,

Je vous ai réuni en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions statutaires et légales
En vigueur, pour soumettre à votre approbation les comptes de notre dernier exercice social.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ : CHIFFRES D'AFFAIRES ET RÉSULTATS

L'exercice clos le 31 décembre 2025 a été marqué par un bénéfice.
Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à :

100 720 euros

Les facteurs marquants qui ont influé sur l'évolution du chiffre d'affaires sont les suivants :

FACTEURS COMMERCIAUX : REPRISE DES CONTACTS COMMERCIAUX

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total :
92 528 euros.

Le résultat d'exploitation ressort un bénéfice de :
8 853 euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux de l'exercice s'élève à :
18 725 euros.

➢ **Perspectives 2026**

Les perspectives d'avenir sont de continuer à développer le portefeuille clients.

Affectation du résultat

- Résultat fiscal de l'exercice après imputation :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à **8 853 euros.**
De la manière suivante :

- **Les associés décident d'affecter le déficit de 8 853 EUROS AUX AUTRES RÉSERVES EN TOTALITÉ**
- Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'a pas été Distribué de dividende au titre de l'exercice.

➢ **Autres mentions**

Conventions réglementées

En l'absence de conventions réglementées, ajouter :

Au cours de l'exercice écoulé, aucune convention ou opération relevant de l'article L 223-19 du code de commerce n'a été réalisée.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et donner quitus à la gérance de sa gestion en adoptant les résolutions qui vont vous être soumises.

Fait à Fontaines-Saint-Martin, le 30/06/2026

ZARRILLO Gilbert

Gérant

G. Zarrillo

3D MEPP©

INJECTION MOLD DESIGN

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle

SARL au capital de 10 000 euros
Dont le siège est:
250 Rue de Père Chevrier
69270 FONTAINES-SAINT-MARTIN
Numéro d'identification, RCS LYON 528 536 626

L'an deux mille vingt-cinq le 30 Juin à neuf heures, les associés de la société 3D MEPP, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, Siret n°52853662600013, RCS de Lyon se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur a remis en main propre le 5 juin 2025 conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée est présidée par M. ZARRILLO Gilbert, gérant.

Le président déclare que l'assemblée réunissant plus de la moitié des parts sociales peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise

Le président rappelle que l'associé a été convoqué en assemblée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Première résolution

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture des rapports du Gérant, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Gérant dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Gérant relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Troisième résolution

L'Assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le Gérant a perçu une rémunération et l'approuve purement et simplement.

3D MEPP®

INJECTION MOLD DESIGN

Quatrième résolution

L'Assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le Gérant percevra une rémunération pour l'année 2026 et qu'il l'approuve purement et simplement.

Résolution finale

L'assemblée ordinaire des associés donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

- ✓ Lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- ✓ Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard ;
- ✓ Approbation desdits comptes et conventions, "quitus" à la gérance ;
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ✓ les accusés de réception des lettres de convocation et une copie des lettres de convocation ;
- ✓ le rapport de gestion de la gérance ;
- ✓ le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire ;
- ✓ le texte des résolutions ;
- ✓ le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;

3D MEPP

INJECTION MOLD DESIGN

Texte des résolutions (approbation des comptes) de la société 3D MEPP

A l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture des rapports du Gérant, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Gérant dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Gérant relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Troisième résolution

L'Assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le Gérant a reçu une rémunération et l'approuve purement et simplement.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le Gérant percevra une rémunération pour l'année 2026 et qu'il l'approuve purement et simplement.

Résolution finale

L'assemblée ordinaire des associés donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Fait à Fontaines-Saint-Martin, le 05/06/2026

3D MEPP

INJECTION MOLD DESIGN

Le président précise que tous ces documents (comptes annuels, rapports de gestion, texte des résolutions proposées, comptes consolidés) ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée conformément aux dispositions de l'article R. 223-18 du Code de commerce et tenus à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion et du rapport spécial concernant les conventions "article L. 223-19".

Enfin il déclare la séance ouverte.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et examiné les comptes dudit exercice, approuve les opérations résumées dans ce rapport et les comptes tels qu'ils lui ont été présentés qui se soldent par un bénéfice de **8 853 euros.**

Les associés décident d'affecter le bénéfice de 8 853 EUROS AUX AUTRES RÉSERVES EN TOTALITÉ.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'a pas été Distribué de dividende au titre de l'exercice.

Renouvellement du mandat du gérant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10H00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires.

Fait à Fontaines-Saint-Martin, le 30/06/2026

ZARRILLO Gilbert

Gérant